



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2367

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et Télérama pour l'organisation à Lyon de l'événement Week-End Musées Télérama des 18 et 19 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2367 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON ET TELERAMA POUR
L'ORGANISATION A LYON DE L'EVENEMENT WEEK-
END MUSEES TELERAMA DES 18 ET 19 MARS 2023
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le magazine culturel hebdomadaire Télérama propose à la Ville de Lyon de participer à deux actions qui contribuent à améliorer la visibilité des propositions artistiques et culturelles des établissements culturels municipaux auprès de ses lecteurs.

Télérama organise, depuis 13 ans, un événement destiné à attirer ses trois millions de lecteurs dans les musées de toutes les régions de France. Avec cet événement, Télérama a souhaité instaurer un rendez-vous avec un très grand nombre de lieux artistiques partout en France, qu'il s'agisse de musées, de centres d'art ou de Fonds Régionaux d'Art Contemporain. Le *Week-end Musées Télérama* en est cette année à sa douzième édition. Après une année 2021, où le week-end Musées avait été décalé au mois de mai, et avait enregistré moins d'entrées que les années avant Covid-19, l'édition 2022 avait eu plus de succès avec un millier d'entrées supplémentaires comptabilisées dans les six musées municipaux de Lyon. Télérama relance le dispositif en mars 2023.

Le projet consiste à réserver aux lecteurs de Télérama, le temps d'un week-end, un double-avantage :

- des entrées gratuites pour les expositions et collections permanentes ;
- une offre particulière, un accueil original et privilégié.

Pour bénéficier de ces avantages, les lecteurs de Télérama se voient offrir, dans les deux éditions du journal précédant la manifestation, un PASS valable pour quatre personnes, dans tous les lieux participants pendant toute la durée du week-end.

Une campagne de promotion (presse, affichage, radio et sites internet) assurée par Télérama accompagne le lancement de cette opération.

Par ailleurs, Télérama met du matériel promotionnel à la disposition des musées, afin de s'assurer que le plus grand nombre d'amateurs d'art, avertis ou novices, curieux et attentifs aient connaissance de l'événement : mise en valeur des musées sur le document de communication édité spécialement pour cet événement ainsi que l'attribution de deux espaces équivalent à 1/8^e de page presse.

Compte tenu du grand succès en France des éditions précédentes de cette opération, Télérama a souhaité que les musées de la Ville de Lyon, le Musée des Beaux-Arts, le musée d'art contemporain, les musées Gadagne, le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, le Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique, et le Musée de l'Automobile - Henri Malartre participent, cette année, au *Week-end Musées Télérama* qui aura lieu du 18 au 19 mars 2023.

Un parrainage a donc été établi selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Télérama	<ul style="list-style-type: none"> - annonce de l'événement avec mise en valeur des six musées de Lyon sur le document de communication dans une double-page au sein du magazine Télérama des 08/03/23 et 15/03/23 spécialement édité pour ce week-end valorisé à hauteur de 2 500 euros ; - un cavalier sur couverture à l'effigie de l'opération sera sur chacun de ces magazines ; - une mise en avant spécifique de l'opération sur Télérama Sorties présentant les programmations de tous les musées participants ; - des insertions « print », une campagne sur les réseaux sociaux ; - des bannières web sont également prévues pour soutenir l'opération ainsi que plusieurs articles sur le site telerama.fr. <p><u>Valorisation : 5 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>Mise à disposition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 500 entrées gratuites pour le musée des Beaux-Arts ; - 400 entrées pour le musée d'art contemporain - 300 entrées pour les musées Gadagne - 200 entrées pour le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation ; - 200 entrées pour le musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique ; - 100 entrées pour le musée de l'Automobile-Henri Malartre. <p>Soit au total, 1 700 entrées dans le cadre de cet événement « Week-end Musées Télérama » des 18 et 19 mars 2023.</p> <p><u>Valorisation : 5 000 € (non soumis à TVA)</u></p>

Une convention avec la société Télérama, jointe au rapport, définit les obligations respectives des parties.

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18/11/2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon,

Vu ladite convention,

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre le Ville de Lyon et la société Télérama relative au « Week-end Musées Télérama » 2023 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 5 000 € HT (soumis à TVA) seront prélevées sur les crédits du budget principal de la Direction des Affaires Culturelles, nature 6231.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 5 000 € (nets de TVA) seront imputées sur les crédits du budget principal de la Direction des Affaires Culturelles, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET